

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent la relation entre VACANCES ET LOISIRS et le client dans le cadre de la vente du véhicule décrit sur le bon de commande et choisi par le biais du site <http://vacancesloisirs.fr>, à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par VACANCES ET LOISIRS et qui sont régis par leurs propres conditions.

Article 2 – Identification de VACANCES ET LOISIRS

La société VACANCES ET LOISIRS est une S.A.S. immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° B 398636969, Siret 395 636 969 00022, immatriculée à la TVA FR53 398636969 ayant son siège social chemin de Magret, 33700 Mérignac; téléphone +335 56 34 32 12; télécopie +335 56 34 30 20; adresse électronique info@vacancesloisirs.fr, désignée VACANCES ET LOISIRS dans les présentes conditions.

Article 2 – Acceptation des conditions générales

L'acceptation par le client du bon de commande présenté par VACANCES ET LOISIRS entraîne l'acceptation sans réserve par le client de l'intégralité des présentes conditions générale de vente.

Les photographies illustrant les produits, tant sur le site <http://vacancesloisirs.fr> qu'au sein du bon de commande ou tout autre document, ne font pas partie du champ contractuel. Dans le cas où des erreurs y seraient présentes, elles ne pourraient engager la responsabilité de VACANCES ET LOISIRS à l'égard du client.

Article 4 – Prix

4.1 – Prix stipulé au bon de commande

Le prix du véhicule tel que figurant au bon de commande s'entend TTC et comprend : le véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites pour autant quelles aient été choisies par le client, la livraison (sauf exceptions spécifiées) à Mérignac au siège de la société.

Le client reconnaît et accepte qu'en cas d'augmentation de tarif constructeur entre le moment de la signature du bon par le client et la livraison à celui-ci, VACANCES ET LOISIRS se réserve le droit de ne pas honorer le bon de commande et d'augmenter le prix du véhicule. VACANCES ET LOISIRS veillera à informer le client dans les plus brefs délais. À défaut de consentement du client quant à la modification du prix, la commande sera annulée et VACANCES ET LOISIRS remboursera au client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

4.2 – Frais non compris dans le prix stipulé au bon de commande

4.2.1 – Frais de livraison particulière

La livraison du véhicule hors du site de VACANCES ET LOISIRS engendrera un surcoût accepté par le client.

4.2.2 – Frais de formalités

Les frais de formalités s'élèvent à un montant de 195 € et comprennent : toutes les formalités d'immatriculation du véhicule.

Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du véhicule et du lieu de résidence du client. Son montant sera à acquitter en sus par le client.

Article 5 – Modalité de paiement

Lors de l'acceptation du bon de commande, le client s'engage à s'acquitter au profit de VACANCES ET LOISIRS, selon les modalités stipulées au bon de commande, d'un acompte de 10% du prix du véhicule.

Le règlement du solde se fera exclusivement soit par chèque de banque certifié lors de la remise du véhicule soit par virement bancaire. Dans cette dernière hypothèse, la prise de livraison du véhicule par le client est subordonnée à la réception des fonds sur le compte bancaire de VACANCES ET LOISIRS.

Article 6 – Délais de livraison

Sans préjudice de l'article 14 des présentes conditions générales, seuls les délais de livraison stipulés au bon de commande engagent VACANCES ET LOISIRS. Sauf cas de force majeure, en cas de dépassement supérieur à 15 jours ouvrés de la date limite de livraison indiquée sur le bon de commande, VACANCES ET LOISIRS s'engage à octroyer au client une remise supplémentaire de 150 euros.

Sans préjudice de l'article 12 des présentes conditions générales, au-delà d'un délai de 7 jours de retard sur la date de livraison indiquée lors de la commande et pendant soixante jours à partir de la date de livraison prévue, le client est en droit d'annuler sa commande.

L'annulation devra se faire par lettre RAR. Si dans les sept jours après réception de la lettre RAR Vacances et Loisirs n'est pas en mesure de livrer le client, la commande sera résiliée et cette résiliation donnera lieu à la restitution de l'acompte versé par le client, majoré des intérêts calculés au taux légal et qui commenceront à courir à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement de l'acompte, à l'exclusion de toute autre indemnité.

En cas de force majeure, le délai de livraison sera prolongé d'une durée égale à la durée des événements constitutifs de la force majeure.

Article 7 – Modalités de mise à disposition

Lorsque le véhicule est prêt à être mis à disposition du client, VACANCES ET LOISIRS en informe le client.

Le client s'engage à prendre livraison dans les huit jours qui suivront la date de mise à disposition dans les locaux de VACANCES ET LOISIRS.

Passé ce délai ;et huit jours après mise en demeure par lettre recommandée, l'acompte versé restera définitivement acquis par la société VACANCES ET LOISIRS à titre d'indemnité et sous réserve de tous ses droits, y compris la poursuite de la résiliation de la vente.

Sauf accord préalable, si le véhicule n'est pas retiré dans les 10 jours suivant la mise à disposition, VACANCES ET LOISIRS pourra facturer des frais de garde à concurrence de 15€ par jour.

Article 8 – Droit de rétractation

Pour autant qu'il revête la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation et à l'exception des situations où le bon de commande est signé ou déposé par le client dans les locaux de VACANCES ET LOISIRS, le client dispose du droit de renoncer à la vente dans le délai de 7 jours francs à dater de la livraison du véhicule. Le client doit notifier à VACANCES ET LOISIRS sa volonté de renoncer à la vente, par courrier RAR, dans le délai de 7 jours francs visé ci-devant.

L'exercice de ce droit de rétractation est subordonné à la réunion des conditions suivantes:

- le kilométrage parcouru depuis la date de livraison n'excède pas 250 kilomètres;
- le véhicule n'a pas été endommagé et/ou accidenté;
- le véhicule est restitué dans son état d'origine;
- L'ensemble des documents, notamment légaux, accompagnant le véhicule seront restitués;
- le véhicule n'a pas fait l'objet d'une immatriculation définitive;
- le véhicule n'a pas fait l'objet de la pose d'accessoires, que ce soit par VACANCES ET LOISIRS à la demande du client ou par le client lui-même;
- la présente vente n'a pas été l'occasion d'une reprise d'un véhicule appartenant au client à titre de paiement partiel du véhicule vendu.

Les frais résultants du retour du véhicule sont à la charge du client.

Dès lors que le client aura exercé son droit de rétractation dans le délai imparti et selon les conditions ci-devant décrites, VACANCES ET LOISIRS s'engage à rembourser le client, dans un délai de 30 jours à dater de la reprise du véhicule, des sommes versées, déduction faite de cas échéant des frais de retour visé ci-dessus et à l'exception des frais visés à l'article 4.2.2. des présentes conditions générales.

Le droit de rétractation visé au présent article ne pourra être exercé par le client lorsque le véhicule vendu est un véhicule neuf ou 0 km pour lequel le client a fait le choix d'options particulières.

Article 9 – Véhicules

Les véhicules vendus par VACANCES ET LOISIRS relèvent de 3 catégories : véhicules neufs, véhicules 0 Km, et véhicules d'occasion.

Le client est informé qu'un véhicule "0 Km" est un véhicule d'exposition et dont le kilométrage est compris entre 0 et 100 Km.

Article 10 – Garantie constructeur pour les véhicules

Les véhicules neufs et 0 Km livrés par VACANCES ET LOISIRS sont fournis avec le carnet d'entretien du constructeur.

En application de la réglementation européenne (Règlement (CE) n° 1400/2002), la garantie constructeur est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule, tant en France que dans les autres pays de l'Union européenne.

Le client est informé que conformément à cette réglementation, il bénéficie en outre :

a) de la gratuité de la première visite de révision lorsque cette gratuité est prévue par le constructeur,

b) des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque la plus proche de chez lui.

En aucun cas le client ne pourra prétendre à un recours contre la société VACANCES ET LOISIRS en cas de mauvais usage et de non-respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les éléments, ni les installations électriques, ni les vitres ni les articles non produits par le fabricant du véhicule. Les garanties correspondantes sont délivrées par ces différents fournisseurs, auprès desquels les pièces de rechange seront demandées.

Article 11 – Garantie d'immatriculation

Sans préjudice de l'article 4.2.2. des présentes conditions, et sauf volonté contraire du client, VACANCES ET LOISIRS s'occupe de toutes les formalités, y compris de l'immatriculation définitive pour le client.

Pour ce faire, le client remettra à VACANCES ET LOISIRS, au jour de la livraison du véhicule, les documents nécessaires dont, notamment, les documents suivants :

- un chèque, à l'ordre du Trésor Public, d'un montant correspondant à la taxe régionale applicable en l'espèce;
- le formulaire de demande d'immatriculation dûment signé par le demandeur;
- la copie d'une pièce d'identité valide du demandeur;
- une attestation de domicile du demandeur.

Pendant la procédure d'immatriculation, le client est informé qu'il pourra rouler sous couvert d'une immatriculation provisoire attribuée par VACANCES ET LOISIRS jusqu'à l'obtention de sa carte grise définitive.

Article 12 – Indisponibilité du véhicule

Si le véhicule commandé devait être indisponible, VACANCES ET LOISIRS sera considéré comme ayant satisfait à ses obligations en fournissant au client un véhicule d'une qualité et d'un prix équivalent.

Dans cette hypothèse, si le client exerce son droit de rétractation conformément à la l'article 8, les frais de retour seront à la charge de VACANCES ET LOISIRS.

Article 13 – Garantie du niveau d'équipement

VACANCES ET LOISIRS garantit le niveau d'équipement indiqué sur le bon de commande. En cas de commande d'un véhicule neuf, le client est informé que les constructeurs sont libres de modifier les caractéristiques de leurs véhicules à tout moment et sans préavis.

VACANCES ET LOISIRS ne peut être tenu pour responsable d'un tel changement.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf commandé seraient modifiées par le constructeur et entraîneraient une augmentation du prix , VACANCES ET LOISIRS en informera le client. À défaut de consentement du client quant à la modification du prix, la commande sera annulée et VACANCES ET LOISIRS remboursera au client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf commandé seraient modifiées par le constructeur sans augmentation du prix , le véhicule livré par VACANCES ET LOISIRS constitue un véhicule de qualité et d'un prix équivalent conformément à l'article 12 des présentes conditions.

Article 14 – Stock

Le client est informé que, pour des véhicules présentés comme étant en stock, les délais de livraison et les prix ne sont garantis que dans la limite des stocks disponibles.

Article 15 – Assurances

Le client s'engage à assurer son véhicule auprès de son assureur à compter du jour de la livraison dès communication des numéros de plaque et de série par VACANCES ET LOISIRS qui se dégage de toute responsabilité en cas de sinistre intervenant après la livraison. En cas de livraison du véhicule directement chez le client, le véhicule sera la propriété du client et devra être assuré dès le départ des locaux de VACANCES ET LOISIRS.

Article 16 – Clause pénale

Sauf stipulation contraire énoncée aux présentes conditions générales, dans le cas où le client annulerait sa commande, l'acompte sera définitivement acquis à VACANCES ET LOISIRS. Le client ne pourra pas annuler sa commande en cas de force majeure ou si le véhicule est en stock soit chez VACANCES ET LOISIRS, soit chez son fournisseur.

Article 17 – Réserve de propriété

Le véhicule ne devient la propriété du client qu'après paiement complet du prix et des accessoires conformément à l'article L 621-122 du Code de commerce.

Article 18 – Cas de force majeure

VACANCES ET LOISIRS est exonéré de toute obligation de livrer le véhicule dans tous les cas de force majeure, en cas de grève, ainsi qu'en cas de survenance de tout événement extérieur à VACANCES ET LOISIRS remettant en cause la fabrication ou la livraison du véhicule. Dans ce cas, la livraison sera reportée à une date où la force majeure, la grève ou l'événement considéré aura cessé sans que le client ne puisse exiger de VACANCES ET LOISIRS une quelconque indemnité. Dans cette hypothèse VACANCES ET LOISIRS aura également la possibilité de résilier le contrat et remboursera au client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : l'incendie, l'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise, la grève, le manque de force motrice ou de matière première résultant d'une cause d'ordre général, les catastrophes naturelles. Sont également assimilés aux cas de force majeure, les faits visés ci-dessus, lorsqu'ils se produisent soit chez le fournisseur, soit dans tout autre établissement dont dépend l'exécution du marché.

Article 19 – Contact et service clientèle

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée au siège social de VACANCES ET LOISIRS: chemin de Magret, 33700 Mérignac.

Article 20 – Droit et juridictions compétentes

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Tous litiges nés de l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente et ne pouvant être résolus à l'amiable relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.